

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Rénovation thermique du bâtiment scolaire Jean Piaget (phase II)

Le montant des travaux est estimé à 66 666.67 € HT soit 80 000.00 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire Jean Piaget (phase II)	66 666.67	80 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	66 666.67	80 000.00
Ville de Morlaix	46 666.67	60 000.00
Etat (DSIL 2022) – 30 % de la dépense HT	20 000.00	20 000.00
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	66 666.67	80 000.00

A Morlaix, le 16 juin 2022



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*